Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20221013-2022_082-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022

Délibération n° 2022/082

OBJET :

Requalification de l'ancien garage MAURIES.
Travaux de désamiantage, de déconstruction et enlèvement des cuves.
Ajustement du plan de financement suite aux appels d'offres.

Date de convocation : **06 octobre 2022**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **26**	Votants :**31**	Date d'affichage ou notification : **20 octobre 2022**

L'an **2022, le 13 octobre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 26
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. BARTHES Philippe - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 5
M. ORTEGA Fernand (pouvoir SCUGLIA Domenico) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme OISEAU Christelle (pouvoir Marie-Christine LEPINAY) - Mme FITA Claire (pouvoir Philippe BARTHES) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir MEHDI Saïd).

Absents sans pouvoir : 2
Mme BUNEL Sylvie – M. ANDRIEU René.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION

Mme KAOUANE Louisa a été élue secrétaire.

Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20221013-2022_082-DE

La collectivité s'est engagée auprès du Département du Tarn à l'accompagner dans la réalisation de son projet de rénovation du collège Louis Pasteur. L'emprise foncière de la friche Mauriès qui le jouxte est une opportunité.

C'est ainsi que la ville de Graulhet l'a acquise en date du 21 avril 2022 afin de procéder dans un 1er temps aux travaux de désamiantage et de déconstruction puis le cas échéant, de dépollution. Ensuite, elle sera amenée à la céder au Département, tout en se réservant une emprise en mitoyenneté Ouest pour créer à terme, les conditions d'un désenclavement des parcelles situées à l'arrière.

La gestion de ces travaux aux abords d'un établissement scolaire est soumise à des contraintes fortes de calendrier. C'est ainsi qu'il a été convenu de commencer les travaux pendant les congés d'été, particulièrement pour la partie de désamiantage afin d'indisposer à minima les activités du collège. La démolition interviendra ultérieurement et sera étudiée avec les services du Département.

Par délibération en date du 7 avril 2022, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre en vue de préparer et suivre les travaux à venir de désamiantage et de déconstruction. Cette mission a fait l'objet d'une demande financement auprès des partenaires.

Sur la base de ces études, le Conseil Municipal a validé en date du 2 juin 2022, un plan prévisionnel de financement des travaux afin de pouvoir solliciter les financeurs en amont du chantier.

Les conditions économiques actuelles et les contraintes de calendrier amènent la collectivité à ajuster le plan de financement de départ, au regard du résultat des appels d'offres.

Le coût avéré des travaux de désamiantage, de déconstruction et d'enlèvement des cuves s'élève à 131 163€ HT soit 157 396€ TTC (+11% du coût d'origine). Pour mémoire, le coût de la prestation de maîtrise d'œuvre est de 12 155€ HT soit 14 586€ TTC.

Les participations de la REGION Occitanie, de l'ADEME et de l'Etat (DSIL) ont été sollicitées.

Le tableau récapitulatif joint dresse un état global de ces coûts de travaux et de maîtrise d'œuvre.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DÉCIDE

- DE VALIDER le plan de financement résultant des consultations d'entreprises joint en annexe,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à ajuster auprès des partenaires financiers les demandes de subvention correspondantes,

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »

Requalification de l'ancien garage automobile Mauriès dans le cadre de l'AMI Friches

DESAMIANTAGE, DECONSTRUCTION ET ENLEVEMENT DES CUVES

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL REAJUSTE (en HT) intégrant la mission de maîtrise d'œuvre et les travaux (résultats des consultations)

TRAVAUX	DEPENSES		REGION			DSIL			ADEME			CD81			VILLE	
	HT	TTC	DEP. SUBV.	SUBVENT°	%	DEP. SUBV.	SUBVENT°	%	DEP. SUBV.	SUBVENT°	%	DEP. SUBV.	SUBVENT°	%	AUTO FINANCEMENT	%
1. Maîtrise d'œuvre	12 155	14 586	12 155	4 254	35%	12 155	3 039	25%				12 155	2 431	20%	2 431	20%
2. TRAVAUX																
- Trvx Désamiantage	38 134	45 761	38 134	11 440	30%	38 134	15 254	40%							11 440	30%
- Trvx Déconstruction	80 481	96 577	80 481	24 144	30%	80 481	32 192	40%							24 144	30%
- Trvx Enlèvement des cuves	12 548	15 058	12 548	3 764	30%	12 548	1 255	10%	12 548	3 764	30%				3 764	30%
TOTAL TRAVAUX	131 163	157 396	131 163	39 349	30%	131 163	48 701	37%	12 548	3 764	3%				39 349	30%
TOTAL TRAVAUX + M.ŒUVRE	143 318	171 982	143 318	43 603	30,42%	143 318	51 740	36,10%	12 548	3 764	2,63%	12 155	2 431	1,70%	41 780	29,15%

Annexe à la délibération n° 2022/082 du 13/10/2022 (page 1)

Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20221013-2022_082-DE